

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
2B – HAUTE-CORSE

La commune de Vallica

Séance du 22 juin 2024 à 10 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M CASTELLANI Jean-René

Etaient présents : Mme ANTONIOTTI Marie-Christine, Mme ANTONIOTTI Michelle, Mme BONFANTI Raffaella, Mme ESCEDI de CAPO Frédérique, M LUIGI Toussaint, M LUIGI Serge

Secrétaire de séance : Mme BONFANTI Raffaella.

Nombre de conseillers

- En exercice : 7
- Présents : 7
- Procurations : 0
- Votants : 7
- Absents : 0

N° de la délibération
11/2024

Date de convocation
14 juin 2024

Date d'affichage
26 juin 2024

OBJET

Délivrance d'une coupe d'affouage présentant des risques de sécurité, Forêt communale de Vallica parcelle cadastrée section A n°2.

- M LUIGI Toussaint,
- M COLOMBANI Gilbert
- M TOCHE Charles

Il convient de faire des lots en fonction du nombre d'affouagistes.

Il s'agit de lots d'environ 2 stères soit 2 arbres par lot cependant les risques suivants existent :

- Présence de tiges de classe supérieure à 30 cm,
- Présence de tiges sèches,
- Pente importante.

L'ONF souligne le danger qui existe à laisser des particuliers non formés exploiter eux-mêmes ces coupes.

Par conséquent l'ONF déconseille leur mise à disposition en l'état aux affouagistes et préconise de faire réaliser l'abattage par un professionnel.

Les lots d'environ 2 stères seront payants, 5 euros par stère en raison des difficultés rencontrées.

Où l'exposé du Maire, le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- Approuve la solution proposée pour l'affouage de la parcelle cadastrée section A n°2 ;
- Approuve la nomination des trois garants pour la commune ;
- Autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à cette délivrance de coupe.

Le Maire,

M Castellani Jean-René
(Signature et Cachet)

Fait et délibéré à Vallica, le 22 juin 2024